



Auto-entrepreneur : quel terminal de paiement choisir ?

En tant qu'auto-entrepreneur, vous aurez forcément besoin d'un terminal de paiement. C'est lui qui vous permettra d'encaisser plus rapidement les paiements réalisés par les clients via une carte bancaire. Le TPE est un service de paiement très tendance, il présente de nombreux avantages. Néanmoins, en plus des frais d'utilisation, il arrive aussi que les banques facturent chèrement la location de même que l'achat du terminal de paiement. Pour éviter de payer des tarifs hors de portée, plusieurs micro-entrepreneurs recherchent le terminal de paiement idéal. Voici quelques solutions simples et peu coûteuses qui pourraient vous aider à faire le choix parfait. Nous vous invitons également à consulter [ce guide](#).

L'intérêt du terminal de paiement

En tant qu'auto-entrepreneur, vous pouvez accepter des paiements bancaires. Aucune excuse ne sera plus admise pour refuser des paiements à partir d'une carte bancaire. La solution de paiement pour laquelle vous allez opter, ne doit pas poser des problèmes à votre client. Il vaut mieux choisir un terminal peu coûteux avec des services sans abonnement. Privilégiez un terminal qui fait preuve de mobilité. Ce dernier aspect, concerne beaucoup plus les personnes qui sont constamment en déplacement.

Privilégiez les fintechs

Les fintechs renvoient aux entreprises qui font exclusivement dans la vente de terminal de paiement. L'avantage avec ces dernières, est qu'elles bénéficient d'une totale indépendance vis-à-vis des banques. Vous gagnez plus à passer par les fintechs quand vous débutez votre activité. Si vous obtenez un TPE avec votre banque, cela suppose que vous souscrivez à un compte professionnel. Par la même occasion, vous êtes astreint à un engagement qui peut s'étendre sur 3 voire 4 ans. Pour en avoir le cœur net, nous vous conseillons vivement les offres telles Sumup, iZettle. Ce sont des entreprises reconnues dans la vente des TPE à des prix très agressifs et bien d'autres. Vous n'aurez

rien à dépenser, sinon un prélèvement faisant office de commission au taux fixe de 1,75 euro HT.

Les applications mobiles sans terminal

Il est possible qu'un paiement s'effectue par carte instantanée via un support mobile. Il faudrait que le support mobile en question ait une application mobile sans terminal. L'une des solutions les plus utilisées et que nous vous conseillons à ce niveau, est EasyTransac. Pour que cela soit possible, le mobile doit être compatible avec NFC. Vous pouvez aussi essayer Lydia dans sa version pro. C'est une application qui n'est pas très différente de EasyTransac. Pour qu'il y ait encaissement du paiement, vous devez avoir un code QR. Le seul bémol, est que le client en face devrait aussi avoir l'application.

Les cartes bancaires à distance ; une solution quasi gratuite Il existe une panoplie de sites qui font dans la facturation en ligne. Mais très peu dans leurs fonctionnalités incluent les paiements à distance. Dans cette mini liste, nous pouvons citer monAE et myAE qui prennent en compte des paiement PayPal. On peut également citer Zervant avec le payement à travers Stripe ; il en va de même pour Debitoor, Vosfactures.fr et Zoho. Plusieurs de ces sites offrent des versions gratuites comme Authorize, Stripe, Braintree et PayPal.